

MÉMOIRES ET LETTRES  
DE  
MARGUERITE DE VALOIS.

NOUVELLE ÉDITION,

REVUE SUR LES MANUSCRITS DES BIBLIOTHÈQUES DU ROI ET DE L'ARSENAL.

et revu de

PAR M. F. GUESSARD,

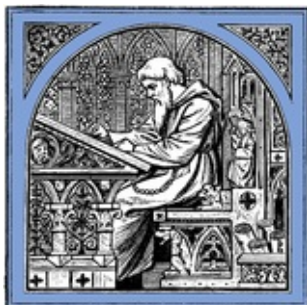
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES.



A PARIS,  
CHEZ JULES RENOUARD ET C<sup>ie</sup>,  
LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,  
RUE DE TOURNON, n<sup>o</sup> 6.  
M. DCCC. XLII.

# Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois

Marguerite de Valois



Jules Renouard et Cie, Paris, 1847

Exporté de Wikisource le 19/11/2018

## APPENDICE.

---

# MÉMOIRE JUSTIFICATIF

POUR

**HENRI DE BOURBON,**

**ROI DE NAVARRE**<sup>[1]</sup>.

MADAME<sup>[2]</sup>, je m'estime tres-heureux du commandement qu'il vous plaist de me faire, encore que par droit je ne sois obligé de respondre qu'à vos majestez ; si ne craindray-je devant cette compagnie<sup>[3]</sup> et toutes autres personnes que vous trouverez bon, disant verité, de vous faire paroistre mon innocence et la mechanceté de ceux qui pourroient avoir menty<sup>[4]</sup>. Or, afin que je commence des mon enfance à vous tesmoigner ma vie et mes effects passez, je vous diray, madame, que le Roy mon pere et la Royne ma mere, en l'aage de sept ans, me conduirent en vostre cour, afin de me rendre aussi affectionné à vous bien et fidellement servir comme le feu Roy mon pere, qui n'a voulu aultres tesmoins de ce qu'il vous estoit que son sang et la perte de sa propre vie : laquelle fust tres prompte pour moy, qui des lors demeuray sous l'obeysance de la Royne ma mere, laquelle continua à me faire nourrir en la religion qu'elle tenoit ; et, voyant qu'après le

decez du feu Roy mon pere, il falloit qu'elle me fist connoistre et aimer de mes subjects, elle me voulut mener en ses pays, ce qui fut fait à mon tres-grand regret, me voyant esloigné du Roy et du roy de Pologne, desquels, oultre que nos aages estoient quasi egaux, je recevois tant d'honneur, que le lieu du monde où je me plaisois le plus estoit d'estre en leur compagnie. Apres avoir demeuré quelque temps en ses pays, elle s'achemina pour retrouver vos majestez jusques à Nerac ; où estant, il arriva un gentil-homme de monsieur le prince de Condé, qui lui fit entendre que, leurs ennemis estant les plus forts, vos majestez s'estoient bien resolus sans doute de se deffaire de ceux qui portoient les armes, afin que plus aisement ils pussent exterminer les femmes et les enfants, et par ce moyen ruyner du tout nostre maison ; et que cela, il le sçavoit pour le certain de bonne part ; et, dans quatre ou cinq jours, qu'il seroit à La Rochelle avec sa femme et ses enfants. Ce qui l'esmut tellement à pitié que, craignant que le mesme malheur luy avint, elle se delibera de les aller trouver à La Rochelle, où elle me mena ; et mon oncle, dressant son armée, elle m'envoya avec luy, où tous ceux qui y sont venus de vostre part pour traicter la paix, vous ont pu tesmoingner le desir que j'avois d'estre auprez de vos majestez pour vous faire tres-humble service ; entre autres messieurs de Gros, de Brion et de Bois, qui furent deputez pour ce fait, vous l'ont pu asseurer.

Apres la paix faite, il se commença de mettre e, avant le mariage de madame vostre fille, duquel je m'estimay tres-heureux, pour me voir rapprocher de vos majestez ; lequel mariage n'estant du tout resolu, elle vous vint trouver pour achever de le conclure, et me laissa en attendant en ses pays ;

où bien-tost apres elle m'envoya querir, comme aussi firent vos majestez par Perqui, lequel vous a pu dire le plaisir que ce me fut d'avoir ce commandement : comme je le montray m'acheminant trois jours apres, ayant eu vingt accez de fievre tierce. Apres m'estre acheminé sept à huict journées, je sçeus la mort de la Royne ma mere, qui m'eust esté une excuse assez valable de m'en retourner, si j'en eusse eu envie ; toutesfois je m'acheminay un jour apres, avec la meilleure troupe de mes serviteurs que j'avois pu assembler, et ne fus content que je ne fusse arrivé pres de vos majestez ; où, tost apres ces nopces, avint la Saint-Barthelemy, où furent massacrez tous ceux qui m'avoient accompagné, dont la pluspart n'avoient bougé de leurs maisons durant les troubles. Entre les aultres fut tué Beauvais, lequel m'avoit gouverné des l'aage de neuf ans ; dont vous pouvez penser quel regret ce me fut, voyant mourir ceux qui estoient venus soubz ma simple parole, et sans aultre assurance que les lettres que le Roy m'avoit faict cet honneur de m'escire, que je le vinsse trouver ; m'assurant qu'il me tiendrait comme frere. Or ce desplaisir me fust tel, que j'eusse voulu les racheter de ma vie, puisqu'ils perdoient la leur à mon occasion ; et mesmes, les voyant tuer jusques au chevet de mon lect, je demeuray seul d'amis et en desfiance. En ces peines, Thore<sup>[5]</sup>, lequel estoit picqué de la mort de son cousin<sup>[6]</sup>, et se voyant desespéré, se vint joindre avec moy, me remettant devant les yeux l'indignité que j'avois receue et le peu d'assurance que je pouvois attendre pour moy-mesme, voyant l'honneur et bonne chere que vous, madame, et le Roy vostre fils et le roy de Pologne, faisiez à ceux de Guise : lesquels, non contents de ce qu'ils avoient voulu faire au feu Roy mon pere,

et à monsieur le Prince, mon oncle, triomphoient de ma honte. Non toutefois qu'il m'entrast jamais en l'intention de vous estre aultre que tres-fidelle et tres-affectionné serviteur ; ce que j'esperois vous faire paroistre à La Rochelle , où je fus résolu de vous bien et fidèlement servir, et de suivre de si prez le Roy de Pologne, qu'il vous pust tesmoigner le fonds de mes intentions.

Or estant si prez de luy, je fus adverti par plusieurs de mes bons amis que l'on vouloit faire une seconde Saint-Barthelemy, et que monsieur le Duc<sup>[7]</sup> et moy n'y serions non plus espargnez que les aultres. Oultre, le vicomte de Turenne me dist qu'il avoit sçeu pour certain de la cour que monsieur de Villeroy apportoit la depesche pour faire l'execution, et que si ma femme estoit accouchée d'un fils, que le Roy avanceroit ma mort. Mesmes quelques uns de mes gentils-hommes furent advertys de leurs amys, qui estoient à monsieur de Guise, qu'ils sortissent de leur quartier pour aller au leur ; parce qu'il ne faisoit pas seur pour les miens : et aussi le Gast me venant voir, disoit tout haut que, la Rochelle prinse, on feroit parler tout aultrement des huguenots et des nouveaux catholiques. Vous pouvez penser, si en ayant eu tant d'advertissements, et mesme de luy, en qui le roy de Pologne se fioit entierement, disant ces choses, s'il n'y avoit pas juste occasion de le croire. Toutesfois ayant promis au roy de Pologne que, si j'entendois quelque chose pour le service du Roy et le sien, je l'en advertirois, comme je fis l'allant trouver le soir à son cabinet, luy faisant entendre comme le tout se passoit. De quoy il m'asseura qu'il n'en estoit rien, et des lors il me promit tant d'amitié, que, me separant de cette frayeur, je cessay de faire

garde à mon logis comme j'avois esté contrainct de faire pour l'assurance de ma vie. Depuis je ne perdís aucune occasion de me tenir aupres de luy, pour faire preuve que je n'avois rien de plus cher que ses bonnes graces. En ce temps-là le camp fut rompu, et nous revinsmes de La Rochelle vous trouver, où il ne s'est parlé que du depart du roy de Pologne, lequel vos majestez furent conduire jusques à Vitry, où j'eus advertissement de plusieurs endroits que l'on vouloit tuer le Roy (ce que je ne voulus jamais croire), ensemble monsieur le Duc et moy, et faire le roy de Pologne roy. Toutesfois, faisant entendre ce que j'avois aprins a monsieur le Duc, il me dit qu'il en avoit eu beaucoup d'avis et d'appareils, et que monsieur de Guise faisoit assemblée à Joinville, pour faire l'execution de cette entreprise : et moy estant à la chasse, je trouvay dix ou douze chevaux avec armes, comme fit le guidon de monsieur le prince de Condé, qui en trouva quarante ou cinquante en ce mesme esquipage, qui estoit assez pour nous faire croire quelque chose. Toutesfois le roy de Pologne estant arrivé à Vitry, je ne faillis à luy dire tous les bruits qui couroient de luy ; lequel m'asseura qu'il n'en sçavoit rien , et que si j'estois en doute là de messieurs de Guise, que je ferois bien de demeurer aupres du Roy, et l'aller trouver à Nancy pour prendre congé de luy ; ce que la Royne me fist commander par le Roy.

Le Roy partit de Vitry pour aller à Chaalons, où j'allay avec luy ; où estant, luy demanday congé pour tenir la promesse, que j'avois faicte au roy de Pologne, d'aller prendre congé de luy à Nancy, ce qu'il me refusa, et me commanda me tenir prez de luy. Sept ou huit jours après avoir esté à Chaalons, je sceus le

départ du roy de Pologne ; et me fust assuré qu'à son dernier à Dieu, oubliant l'amitié et bonne chere qu'il m'avoit promis, il ne se souvint de vous supplier, madame, que vous m'eussiez en vostre protection ; mais au contraire il vous recommanda monsieur de Guise, afin que par vostre moyen il fust faict connestable, ce que je ne voulois nullement croire ; mais estant vostre majesté de retour à Rheims, vous me fistes une si maigre mine, et commençastes là d'avoir une telle deffiance de moi, que cela me fist penser qu'il en estoit quelque chose. En ce mesme temps monsieur de Thoré arriva, lequel ne fust seulement fasché me voir en cette peine ; mais me la continua, me disant que c'estoit chose tres certaine que, demeurant à la cour, je ne debvois attendre que beaucoup de mescontentement, et que ma vie n'y estoit trop assurée. De là vos majestés allerent à Soissons, où vous continuastes encore plus les meffiances que vous preniez de moy, sans vous en avoir donné une seule occasion : qui m'estoit un extremesme ennuy. Là, les capitaines des gardes commencerent à venir tous les jours dans la chambre de monsieur le duc et la mienne, et regarder dessous nos lits, pour voir s'il n'y avoit personne ; et commandastes qu'il ne coucheroit en ma garde robe qu'un seul valet de chambre pour me servir ; et mesme, me levant le matin pour me trouver à vostre lever, madame, comme j'avois accoustumé, chocquant à vostre porte, vous distes que l'on me respondist que vous estiez chez le Roy. Toutesfois vous parliez a la Chastre et à quelques aultres, de qui il ne me souvient des noms, qui avoient esté les principaux exécuteurs de la Saint-Barthelemy et du tout serviteurs de monsieur de Guise : qui me fist croire que vous desiriez plus vous servir de ceulx de cette maison que de ceulx qui ont cet honneur de vous estre plus



proches et plus fidelles serviteurs. Le lendemain, ne me voulant de rien rebuter de ce que je sçavois venir de vous, je retournay encore pour vous trouver en vostre chambre, de laquelle vous estiez sortie pour aller chez le Roy ; où, pensant entrer, vous commandastes que l'on me dist que le Roy dormoit ; encore que passant par la salle, plusieurs gentils-hommes, mesmes de ceux de mon gouvernement, y eussent veu entrer cinq ou six du conseil : ce que sçachant, je chocquay à la porte, et lors vous me fistes respondre que le Roy ne vouloit pas que j'y entrasse ; qui me fust une grande honte, mesmes estant connu de tous les hommes qui le virent.

Cela estoit suffisant de me mettre en une extremesme peine, n'ayant jamais rien sçeu qui importast à vostre service, que je n'en eusse adverty le roy de Pologne, comme il vous a tesmoigné de La Rochelle et de Vitry ; et vous, madame, estant à Rheims, ayant ouy parler de quelque requeste que l'on vouloit présenter à vos majestez, je ne faillis incontinent de le vous dire ; qui ne meritoit pas vous mettre en deffiance de moy, mais au contraire vous convioit à vous y fier. Et voyant que mes ennemis avoient telle part auprès de vos majestez, que, pour nul de mes effects, vous ne pouvez perdre la deffiance qu'à grand tort avez prinse de moy ; j'ay creu que les bruiets que l'on faisoit courir, que l'on nous vouloit mal faire, estoient véritables. En cette peine, monsieur le Duc, qui n'en avoit pas moins, me contoit les desdaings que l'on luy faisoit ; et je luy dis les miens en la présence de Thoré. De là vos majestés allerent à Chantilly, et de là à Saint-Germain ; où vinrent les nouvelles que l'on avoit failly à prendre La Rochelle : et fust dict tout haut que, si elle eust esté prinse, l'on

eust mis monsieur de Montmorency prisonnier, et que l'on eust executé sur nous la mauvaise volonté que l'on nous porte. Et voyant les grandes meffiances, que vos majestez avoient de nous, s'accroistre tous les jours, et recepvant beaucoup d'avertissemens tous nouveaux, que l'on nous vouloit meffaire, cela fust cause que monsieur le Duc se resolut, pour s'oster de ce danger et pour l'assurance de sa vie, de s'en aller ; où je luy promis de l'accompagner, et de là m'en aller en mon païs, tant pour ma seureté que pour donner ordre en Bearn et Navarre, où, pour mon absence, je ne suis nullement obey. Et lorsque nous estions, pour l'assurance de nos vies, sur le point de nous absenter de la presence de vos majestez, il advint que vous en fustes advertis, et vous nous appellastes en vostre cabinet, où nous vous dismes tout ce que nous sçavions. Alors vous nous assurestes de nos vies, et vous distes que le Roy donneroit si bon ordre, que nous n'aurions cy-apres occasion de nous plaindre.

Depuis, estant au fauxbourg Saint-Honoré, nous eusmes les mesmes allarmes qu'auparavant, mesmes que l'on disoit qu'on nous vouloit mener au bois de Vincennes prisonniers. Alors le vicomte de Turenne arriva de la part où vos majestez l'avoient envoyé ; lequel nous confirma les mesmes occasions de peur et craincte, et nous representa devant les yeux le danger où nous estions de nos vies ; qui fust cause que monsieur le Duc m'envoya dire par la Vergne et Montegu qu'il estoit résolu, pour ces mesmes raisons, de se retirer. Ce qu'entendant, je me delibaray de partir pour l'accompagner, et de là me retirer en mes pays, pour les mesmes raisons que j'ay cy-devant dictes. Voilà, madame, tout ce que je sçay ; et vous supplie tres-

humblement de considerer si je n'avois pas juste et apparente occasion de m'absenter ; et qu'il plaise au Roy et à vous me vouloir doresnavant faire tant de bien et honneur que de me traiter comme estant ce que je vous suis, et qui n'a aultre volonté que vous estre à tous deux tres-humble, tres-fidelle et tres-obeissant serviteur<sup>[8]</sup>. *Signé* HENRI.

1. ↑ Voyez les *Mémoires*, p. 40.
2. ↑ La Reine mère.
3. ↑ Les commissaires nommés par le Roi pour instruire le procès.
4. ↑ Coconnas, qui, dans sa déposition, avait chargé le roi de Navarre.
5. ↑ Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, de Dangu, etc.
6. ↑ L'amiral de Coligny.
7. ↑ Le duc d'Alençon.
8. ↑ Publié par Le Laboureur, dans les additions aux *Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 390, où il faut lire l'histoire de la conjuration de La Molle et de Coconnas.

# À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](#)<sup>[1]</sup>. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](#)<sup>[2]</sup> ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](#)<sup>[3]</sup>.

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](#)<sup>[4]</sup>.

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- George2etexte
- Sapcal22
- Faunee

- 
1. [↑ http://fr.wikisource.org](http://fr.wikisource.org)
  2. [↑ http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)
  3. [↑ http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)
  4. [↑ http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler\\_une\\_erreur](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)